

Annexe 3 : convention type d'organisation d'une mobilité physique dans le cadre d'un partenariat scolaire

Ce modèle de convention est à adapter en fonction du type de mobilité physique (voyage scolaire ou échange d'élèves) et des spécificités des deux établissements.

Convention conclue entre

L'établissement français d'origine (*nom et adresse de l'établissement*)

Représenté par (*nom du chef d'établissement*)

Après accord du conseil d'administration du (*date de la délibération*)

Et

L'établissement d'accueil (nom et adresse de l'établissement)

Représenté par (nom du responsable de l'établissement)

Objet de la convention : Organisation d'un (*voyage ou échange d'élèves*) dans le cadre de (*type et nom du partenariat scolaire conclu - date de signature*)

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Dans le cadre du partenariat scolaire susmentionné, un (*voyage ou échange*) d'élèves est organisé selon les dispositions de la présente convention.

Ce (*voyage ou échange*) s'articule autour du thème (*description du thème*).

Il remplit les objectifs suivants : (*description des objectifs pédagogiques et éducatifs précis*).

Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré

Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde

ARTICLE 2 : ACTIVITES PREVUES

Les activités des élèves consisteront en *(description des travaux à effectuer, des cours à suivre, des activités pédagogiques)*.

Les résultats escomptés sont : *(description des productions et évaluation du projet)*.

Un compte rendu est remis aux deux établissements partenaires, selon les modalités qu'ils déterminent.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU GROUPE ET ENCADREMENT

Les élèves participant à ce *(voyage ou échange)* sont *(classe(s) – établissement(s))*.

Les élèves sont encadrés par *(nom et qualité des enseignants et accompagnateurs)*

Pendant le séjour, les élèves doivent adopter un comportement respectueux des règles des établissements d'origine et d'accueil.

ARTICLE 4 : DATES ET LIEU(X)

Le *(voyage ou échange)* revêt un caractère *(obligatoire ou facultatif)*.

Il se déroule du *(date de départ)* au *(date de retour)* à *(lieu(x) du voyage ou de l'échange)*.

ARTICLE 5 : DEPLACEMENTS DES ELEVES

Les élèves sont transportés dans les conditions suivantes : *(description des modes de déplacement - itinéraires - horaires - titres de transport - description des déplacements dans le pays d'accueil)*.

ARTICLE 6 : ACCUEIL ET HEBERGEMENT

À leur arrivée dans le pays d'accueil, les élèves sont accueillis par *(description de l'accueil des élèves)*.

À leur retour, les élèves sont accueillis par *(description des modalités d'accueil au retour)*.

Dans le pays d'accueil, les élèves sont hébergés *(description de l'hébergement : centre d'hébergement ou familles d'accueil)*.

Les mesures et précautions nécessaires sont prises pour assurer la qualité et la sécurité de l'hébergement proposé. *(Description du choix et du rôle des familles d'accueil le cas échéant)*.

ARTICLE 7 : FINANCEMENT

Le (*voyage ou échange*) est financé par (*description des modalités de financement*).

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le chef d'établissement qui a autorisé (*le voyage ou l'échange*) est responsable de son organisation.

En cas d'échange d'élèves, les élèves sont confiés à l'établissement d'accueil, après vérification par le chef d'établissement d'origine auprès du représentant de l'établissement d'accueil que les conditions de déroulement et les activités proposées garantissent la sécurité des élèves.

(*Description de la prise en charge des élèves par chaque établissement*)

Chaque chef d'établissement vérifie que les assurances nécessaires ont été souscrites pour les élèves.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée du (*voyage ou échange*) d'élèves.

Fait le

Le chef d'établissement d'origine

signature

Le chef d'établissement d'accueil

signature